

OBSERVATOIRE DU BUREAU RESPONSABLE
ÉTUDES « LES ÉCOGESTES DU QUOTIDIEN »

QUELLE MOBILITÉ LIÉE AU TRAVAIL ?



Mars 2018





Cyril HERGOTT
RIPOSTE VERTE



Daphné CHAMARD-TEIRLINCK
EKODEV

En France, si **80 % des dirigeants et des salariés jugent (à juste titre) indispensable de renforcer la mobilité durable liée au travail**, 70 % estiment la tâche compliquée !

Pourtant, avec un peu d'**anticipation**, d'**ouverture d'esprit** (la pratique du vélo n'est pas forcément limitée aux sorties du weekend), de **pédagogie** et de **formalisation de la démarche**, celle-ci n'est pas si compliquée et devient même rapidement bénéfique.

Car **les enjeux de mobilité sont centraux pour qui se soucie d'impacts sur l'environnement du travail de bureau**. Et pour ceux qui n'agissent pas (encore) la réglementation récente (voir p 15) aura tôt fait de les rappeler à l'urgence de la réalité.

En France, 85 % de la population vit en zone urbaine alors il n'est pas étonnant que **80 % des réponses proviennent d'une population active travaillant en ville ou zone urbaine proche**.

Découvrez donc les résultats et, comme de nombreux commentaires le soulignent, **des solutions inspirantes** au travers de questions qui sont autant de pratiques écoresponsables.

Bonne riposte !

SOMMAIRE

En intro, un peu de contexte

page 3

Les chiffres-clés et l'analyse

pages 4 - 9

Les meilleurs commentaires

pages 10 - 11

Le panel en détail

pages 12 - 13

La législation en bref

pages 14 - 15



EN INTRO

PANEL DE L'ÉTUDE

Étude préparée par Riposte Verte avec Ekodev, distribuée par voie électronique et accessible en ligne durant 6 semaines. Elle comptabilise 1 536 réponses dont 1333 complètes et validées provenant d'organisations de toutes tailles et secteurs (voir le panel pages 12-13).

ENJEUX DE LA MOBILITÉ LIÉE AU TRAVAIL EN FRANCE

36 %

Part des transports dans les émissions de gaz à effet de serre globales en France

12 %

Part des déplacements quotidiens réalisés en voiture à Paris

23 MINUTES

Temps moyen pour le trajet domicile-travail d'un actif français

41 MINUTES

Temps moyen pour le trajet domicile-travail d'un actif francilien

11 400 000

Nombre de déplacements professionnels quotidiens effectués en Île-de-France

1 168

Nombre de trajets entre les stations du métro parisien qui sont plus rapides à faire à pied



QUELLE MOBILITÉ LIÉE AU TRAVAIL ?

LES CHIFFRES-CLÉS

23% des organisations de plus de 250 collaborateurs ont réalisé leur Plan De Mobilité réglementaire.



LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE

33%

intègrent des véhicules hybrides ou électriques à leur flotte auto.

16%

mettent à disposition des vélos partagés.



EN VILLE ET BANLIEUE URBAINE PROCHE

28%

proposent un vestiaire/casier individuel aux cyclistes.

21%

disposent de prises pour la recharger un vélo électrique.

16%

des sites équipés réservent des places aux covoitureurs.

16%

des sites équipés mutualisent les places non occupées.



LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

53%

donnent la préférence au train sur l'avion.

25%

promouvent les transports collectifs.

19%

encouragent la marche et le vélo.

9%

évaluent les impacts évités par la télé et visioconférence.



ZOOM SUR LES ORGANISATIONS DE PLUS DE 250 PERSONNES

• Leur communication

70%

communiquent en interne via l'intranet ou un blog.

54%

communiquent avec des événements sur le site.

27%

enquêtent auprès de leurs collaborateurs.

4%

enquêtent auprès de leurs visiteurs.

35%
ont nommé un.e responsable dédié.e



• Leurs trajets domicile travail

29%

encouragent la marche et le vélo.

29%

soutiennent le covoiturage.

13%

évaluent les impacts évités par la télé et la visioconférence.

11%

élaborent un partenariat avec des tiers lieux.



L'ANALYSE

DES ORGANISATIONS ENCORE TROP PEU MOBILISÉES

Si les pratiques de mobilité durable concernent toutes les organisations, indépendamment de leur taille, les engagements les plus importants sont évidemment attendus des plus grandes. Pourtant, parmi celles qui emploient plus de 250 personnes, seule **1 sur 3 a formalisé sa démarche en nommant un.e responsable dédié.e** et **1 sur 4 a défini et mis en œuvre un Plan De Mobilité** qui va la rendre efficace, pérenne et conforme à la réglementation. Par contre, **70 % communiquent ponctuellement en interne via l'intranet ou un blog et plus de 50 % avec des événements sur site** tels que l'installation de simulateurs de conduite ou le test de matériels.



54 %

Disposent d'espaces sécurisés pour les vélos et de douches

En ville et banlieue urbaine proche, où la mise à disposition de places de stationnement automobile est un indicateur de la maturité de la démarche (moins il y en a mieux c'est), **70 % des répondants déclarent que, sur leur site, des emplacements sont disponibles pour les voitures contre 60 % pour les vélos** (inversement, plus il y en a, mieux c'est !).

Concernant la gestion des emplacements **pour les voitures et les motos/scooters**, seuls **16 % de ces sites réservent des places aux covoitureurs** alors que ce peut être une incitation forte et **16 % partagent/mutualisent les places non occupées**, ce qui est trop peu quand on sait que 20 % du trafic en ville est causé par des automobilistes à la recherche d'un stationnement.

Pour favoriser les déplacements à vélo en ville et banlieue urbaine proche, l'installation d'équipements complémentaires est indispensable. Cependant, **à peine plus d'un site sur deux met à disposition des espaces sécurisés et des douches, un sur quatre des vestiaires/casiers individuels et un sur cinq des prises électriques dédiées à la recharge.**

VERS PLUS D'ÉCOMOBILITÉ POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

En terme de distance et de temps de parcours selon les différents modes de déplacement (voir tableau détaillé), les résultats sont plutôt conformes aux données issues des études de l'INSEE ou de l'ADEME. **En moyenne, 19 kilomètres sont parcourus en 37 minutes pour se rendre au bureau lorsqu'il se situe en ville ou banlieue urbaine proche.**

	Principal mode de déplacement	Distance en km	Durée en min
37 %	Transports collectifs : TER/RER, métro, bus...	26	50
34 %	Voiture	21	34
15 %	Vélo	6	21
6 %	Marche, trottinette, rollers...	2	14
3 %	2-roues motorisé	16	27
3 %	Covoiturage	26	39
2 %	Aucun, télétravail	0	0
<1 %	Autopartage	33	36

Que font les employeurs pour diminuer les impacts environnementaux des trajets domicile-travail ? Sept engagements étaient mis à l'étude et, **pour les organisations de plus de 250 collaborateurs**, les résultats sont mitigés :

- **63 % favorisent les transports collectifs** : remboursement >50 % des frais...
- **54 % formalisent une politique de télétravail à domicile.**
- **31 % incitent à l'écoconduite** : formation, prime « zéro accident »....
- **29 % promeuvent la marche et le vélo** : aide à l'achat, remboursement d'une solution de Vélo en Libre Service (VLS), prise en charge de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)...
- **29 % soutiennent le covoiturage** : site dédié, remboursement des frais...
- **22 % avantagent les véhicules électriques** : installation de bornes de recharge, aide à l'achat...
- **11 % élaborent un partenariat avec des tiers lieux** accessibles selon les besoins.



63 %

Favorisent l'utilisation des transports collectifs

Parmi les organisations engagées, **1 sur 7 seulement évalue les bénéfices du télétravail à domicile en terme d'impacts sur l'environnement évités** alors que cet indicateur peut être une information facile à valoriser auprès des parties prenantes internes et externes.

UN MANQUE D'ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE POUR LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Trop souvent, les engagements pris pour limiter les déplacements professionnels sont uniquement motivés par la maîtrise des budgets dédiés. Pourtant, **la prise en compte des impacts sur l'environnement favoriserait la diminution des coûts financiers** : la télé/visioconférence diminue les émissions de CO₂ et les frais de déplacements, idem pour les transports en commun qui polluent moins qu'un trajet en voiture et coûtent moins chers...



53 %

Privilégient le train à l'avion pour les déplacements professionnels

Pour cette étude, le déploiement de 7 solutions était analysé **pour toutes les organisations** :

- **64 % ont installé un système de télé/visioconférence** aux postes de travail ou salles de réunion.
- **53 % donnent la préférence au train sur l'avion** dès que possible.
- **25 % favorisent les transports collectifs** : appli mobile...
- **25 % mettent des véhicules à disposition en autopartage.**
- **19 % promeuvent la marche et le vélo** pour aller en rdv.
- **8 % interdisent l'utilisation du véhicule personnel.**
- **6 % font appel à un service de taxis écologiques.**

Parmi les organisations équipées de système de conférence à distance, il faut maintenant aller plus loin. En effet, **1 sur 5 mesure l'utilisation de ses équipements de télé/visioconférence** et **1 sur 10 en évalue les bénéfices en terme d'impacts sur l'environnement évités.**



LES PRIORITÉS : RATIONALISER LA FLOTTE, PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES ET FORMALISER LA DÉMARCHÉ !

Les coûts liés à une flotte automobile peuvent être assez conséquents alors, comme souvent, **le meilleur moyen de réduire les impacts financiers et environnementaux consiste à rationaliser le parc de véhicules** afin de s'assurer qu'il soit adapté au nombre et aux besoins réels des utilisateurs. Une flotte rationalisée se caractérise par un taux d'utilisation important des véhicules.

En complément, une organisation écoresponsable doit **favoriser de nouvelles pratiques vertueuses comme le télétravail à domicile ou en tiers lieux** et des modes de déplacements alternatifs, notamment **la marche, le vélo et le covoiturage**. En plus de réduire les coûts, ces solutions améliorent le bien-être des collaborateurs....

Enfin, comme pour une démarche RSE ou environnementale complète, **une politique de mobilité durable ne peut être pertinente et pérenne que si elle est formalisée**, c'est à dire gérée par un pilote décisionnaire impliquant les principales directions de l'organisation et mettant en œuvre un plan d'actions évalué, revu et réorienté tous les ans. Bien sûr, pour les engagements d'écomobilité, **le périmètre doit comprendre les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels mais également être élargi à ceux des visiteurs/fournisseurs sans oublier les aspects d'achat et de communication durables** sur ces enjeux centraux pour un travail de bureau.

Loin d'être exhaustives, ces priorités répondent aux principaux enjeux environnementaux de la mobilité liée au travail qui sont à prendre en compte dans une politique de développement durable sincère.

Cyril HERGOTT
RIPOSTE VERTE

Daphné CHAMARD-TEIRLINCK
EKODEV



LES COMMENTAIRES

📌 RÉPONSE 89

Beaucoup de collaborateurs viendraient volontiers en vélo mais **la circulation dans une zone industrielle non pourvue de pistes cyclables rend le trajet trop dangereux.**

📌 RÉPONSE 101

Le télétravail reste mal vu et a du mal à se développer. Dans le même temps, **les espaces de travail partagés entre les organisations du bâtiment pourraient être une solution** mais aucune n'est prête à gérer ce dispositif.

📌 RÉPONSE 172

Bravo pour votre enquête, elle fait prendre conscience de tout ce qui n'est pas fait... mais possible !

📌 RÉPONSE 231

Votre questionnaire est particulièrement intéressant, notamment le lien étudiant la valorisation du télétravail et l'utilisation des systèmes de télé et visioconférence que l'entreprise pourrait valoriser dans son évaluation de gain environnemental. Je vais m'en inspirer pour continuer ma négociation de demande de travail à distance (1 semaine par mois) dans un espace de coworking.

📌 RÉPONSE 232

Il y a depuis 3 ans une station de Vélo à Assistance Électrique (VAE) en location avec réservation via l'Intranet. En revanche, **il y a refus de mettre en place l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) car "trop compliqué" ! Il y a des véhicules de service électriques mais aucun salarié n'a le droit de se brancher sur une des prises installées dans les parkings.**

📌 RÉPONSE 518

Je serai intéressé pour me mettre au vélo mais l'entreprise ne propose pas l'IKV. Je préfère donc prendre les transports en commun qui sont plus avantageux économiquement même si le temps de parcours est plus long...

📌 RÉPONSE 611

Nous sommes sur un site relativement excentré mais très "fourni" en entreprises de grandes envergures (Danone, Thales, CEA, EDF...). **Je serai très intéressée par une appli qui mettrait en relation tous les salariés des entreprises de la zone afin de faire du covoiturage.**

📌 RÉPONSE 894

Dans mon organisation, il y a de très bonnes initiatives mises en place mais seulement de façon ponctuelle, sans politique formalisée. Les résultats sont donc forcément limités et c'est très dommage.

📌 RÉPONSE 1250

Dans mon entreprise, **le télétravail est possible mais loin d'être très étendu. Les démarches pour y accéder sont longues et compliquées, de plus tout le monde ne peut pas y avoir accès car les critères de sélection sont très obscurs.**

📌 RÉPONSE 1278

Dans les DOM, nous n'avons pas forcément une offre de transport en commun nous permettant de nous déplacer facilement et nous avons de gros problèmes de trafic. **Notre entreprise favorise largement le télétravail et le covoiturage.**

📌 RÉPONSE 1301

15 ans de PDE sans aucun portage hiérarchique, juste avec une animation minuscule. **Du coup les résultats restent limités à l'attribution des places de stationnement et à une sur-prise en charge de l'abonnement transports en commun.**

📌 RÉPONSE 1396

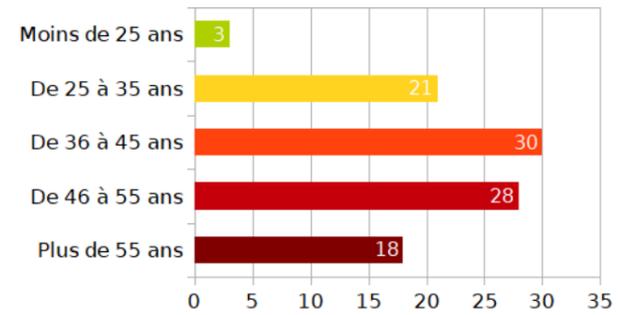
Mon entreprise a largement déployé le télétravail et c'est un levier de transformation majeur. L'absence de douche sur un site accueillant des agents ne devrait plus être toléré. C'est un élément basique pour favoriser les déplacements vélo/marche à pied.



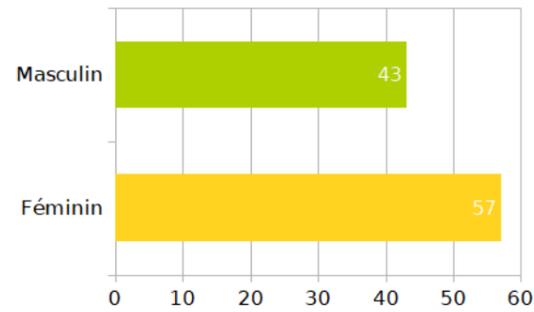


LE PANEL

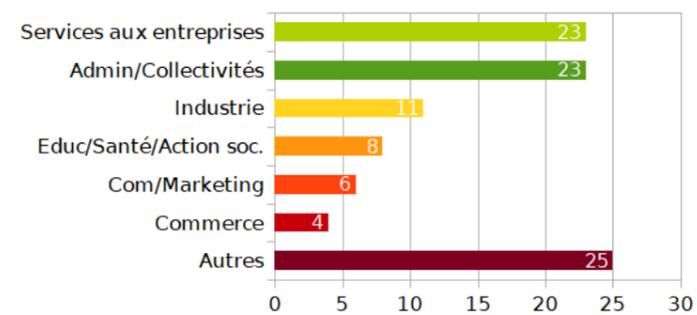
*Vous êtes plutôt Génération X, Y, Z... ?
(en %)*



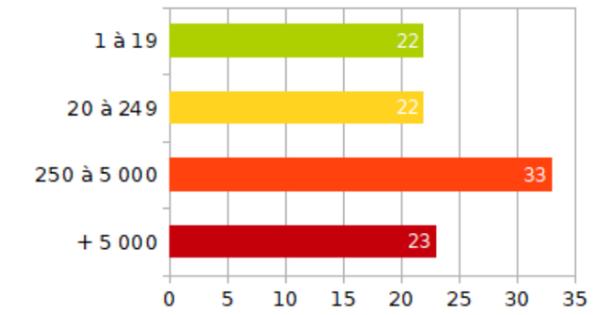
*Votre genre ?
(en %)*



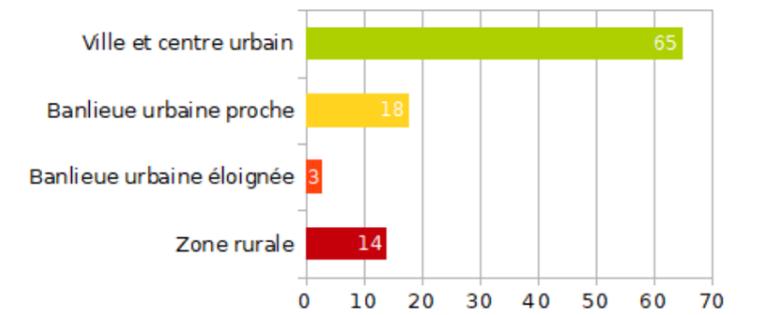
*Vous travaillez dans quel secteur ?
(en %)*



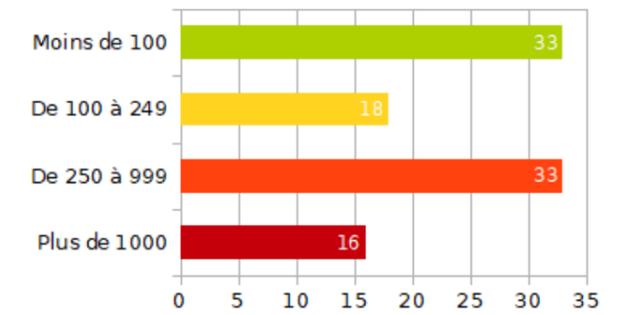
*Dans une petite/grande organisation ?
(en %)*



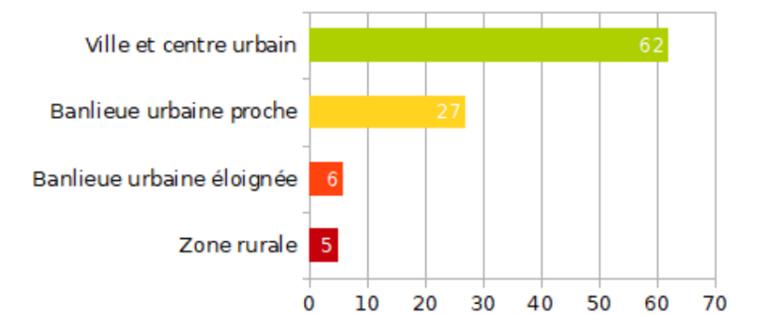
*Réponses 1 à 19
Et votre lieu de travail se situe en...
(en %)*



*Réponses 20 et plus
Et sur votre site, vous êtes combien ?
(en %)*



*Réponses 20 et plus
Il est où ce site ?
(en %)*





LA LÉGISLATION

PLAN DE MOBILITÉ - PLAN DE DÉPLACEMENT ENTREPRISES

L'article 51 de la loi de transition énergétique oblige, depuis le 1er janvier 2018, les entreprises ayant plus de 100 salariés sur un même site (et situé dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains) à réaliser un Plan de mobilité dédié. Une fois réalisé, ce plan doit être communiqué à l'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire d'implantation du site.

La non-conformité réglementaire entraîne une impossibilité de bénéficier des subventions de l'ADEME et les sites concernés ne pourront pas être certifiés ISO 14 001. De plus, s'ils sont situés dans le cadre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère, l'entreprise risque jusqu'à 15 000 € d'amende forfaitaire et 1500 € par jour de retard pour non rendu du Plan de Mobilité.

INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO - IKV

Depuis le 11 février 2016, un employeur privé peut prendre en charge tout ou partie des frais engagés par ses salariés, sous la forme d'une « indemnité kilométrique vélo » fixée à 25 centimes/km/an/salarié. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et, pour l'employeur, de cotisations sociales dans la limite de 200 € annuels. Depuis le 31 août 2016, l'IKV est instituée pour les agents des ministères chargés du développement durable et du logement pour une durée de 2 ans.

RECHARGES ÉLECTRIQUES ET EMBLEMES VÉLOS

Depuis le 1er janvier 2017, les bâtiments neufs ou rénovés (avec dépôt de permis) doivent avoir des places de stationnement pré-équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides. Dans un immeuble de bureaux neuf, cela concerne 10 % des places si la capacité est inférieure à 40 places, 20 % au-delà. Dans un immeuble de bureaux rénové, 20 % des places sont concernées.

Par ailleurs, 1,5 % de la surface d'un bâtiment de bureaux neufs doivent être dédiés au stationnement des vélos et, en cas de rénovation, ce sont au moins 20 places qui sont attendues.



#CBREFrance

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES VERS DES TRANSPORTS PLUS PROPRES DANS L'IMMOBILIER

PLAN DE MOBILITÉ ENTREPRISE

Article 51 - LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Êtes vous concernés ?

- Site regroupant Plus de 100 salariés
- Site situé dans un Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Que devez vous faire ?

- Analyser l'offre de transports
- Analyser les déplacements de vos salariés
- Mettre en place un plan d'action et d'un plan de financement
- Définir et suivre des indicateurs de performance

Quelles mesures pour votre plan d'actions ?

- organisation du travail
- télétravail
- flexibilité des horaires
- Promotion de la marche et de l'usage du vélo
- Transports en commun, covoiturage et auto-partage

ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR DANS VOS BATIMENTS

Décret n° 2016-988 du 13 juillet 2016 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R. 111-14-2 à R. 111-14-8 du code de la construction et de l'habitation

Décret n° 2011-873 du 25 juillet 2011 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les bâtiments pour le stationnement sécurisé des vélos

Bornes de charge électrique

Type d'actifs	Nombre total de places de stationnement	Pré-équipement de places à hauteur de :
Tertiaire, industriel et services publics	< 40	Neuf — 10% — 20% —
	> 40	Existant — 10% —
Résidentiel	< 40	Neuf — 50% — 75% —
	> 40	Existant — 5-10%* —
Commerces	< 40	Neuf — 5% — 10% —
	> 40	Existant — 5-10%* —

* 5 % dans le cas où l'immeuble est situé en zone non urbaine, 10% le cas échéant.

Stationnement vélo

Type d'actifs	Surface du local OU Nombre de places de stationnement pour les vélos
Bureaux	Neuf — 1,5% de la surface de plancher du bâtiment
	Existant — > 20 places*
Résidentiel	Neuf — 0,75m ² par T1/T2
	Existant — 1,5m ² par T3 et plus
Commerces	Neuf — 1 place pour 10% des salariés et clients
	Existant — Non concerné
Tertiaire et industriel	Neuf — 1 place pour 15% des occupants
	Existant — Non concerné

* > 40 places si le bâtiment est situé dans une zone urbaine de moins de 50 000 habitants

EKODEV

Société de Conseil et de Services qui accompagne les entreprises et les collectivités dans leur démarche de Développement Durable, du conseil à la mise en œuvre d'actions concrètes, innovantes et fédératrices, Ekodev a été créée en 2009 par 3 ingénieurs spécialisés dans les domaines du transport, de l'informatique et de l'éco-conception. L'entreprise a développé son expertise et son savoir-faire dans le conseil, le déploiement de solutions et la communication aux côtés de plus de 400 entreprises et collectivités qui ont choisi de lui faire confiance.

Site internet : ekodev.com

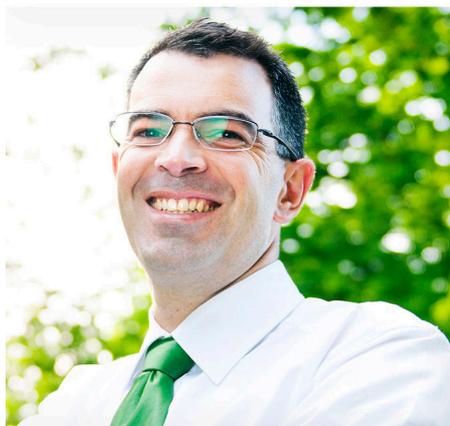
14

OBSERVATOIRE
DU BUREAU RESPONSABLE
riposteverte.com

15

Active depuis 2006, Riposte Verte apporte aux organisations professionnelles ses expertises en matière de RSE, Exploitation et Utilisation durables des bâtiments et Optimisation des émissions Climat/Carbone. Nos accompagnements visent à renforcer la formalisation de la démarche ainsi qu'à identifier et planifier le déploiement opérationnel de nouvelles actions.

Société coopérative œuvrant pour l'intérêt général,
Riposte Verte anime l'Observatoire du Bureau Responsable, notamment avec le WWF France et développe des outils gratuits pour les petites organisations : diagnostics, guides, affiches, jeux...



Tél. 09 70 40 87 00 - contact@riposteverte.com
www.riposteverte.com



POUR UN BUREAU RESPONSABLE